

INEO INFRACOM

Société en Nom Collectif au capital de 124.185 euros
Siège social : 21 Avenue Françoise GIROUD - 21000 DIJON
409 867 942 RCS DIJON
(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février, à seize heures, les associés de la Société ont été convoqués en assemblée générale extraordinaire dans les locaux de la société EQUANS, sis 49-51 Rue Louis Blanc, 92400 Courbevoie, sur convocation du Gérant, conformément à l'article 18 des statuts de la Société (l'"**Assemblée Générale**").

Sont présents :

INEO,

Société anonyme au capital de 120.598.854,52 euros,
dont le siège social est sis 49-51 Rue Louis Blanc
92400 Courbevoie,
552 108 797 RCS NANTERRE,
propriétaire de 6.996 parts sociales, ci 6.996 parts sociales
représentée par Monsieur Olivier FEIST

Société Nouvelle des Etablissements Jules Verger & Delporte

société anonyme au capital de 6.000.000 €,
dont le siège social est situé 49-51 Rue Louis Blanc
92400 Courbevoie,
320 048 945 RCS NANTERRE,
propriétaire de 1.280 parts sociales, ci 1.280 parts sociales
représentée par Monsieur Olivier FEIST

Société d'Etudes Techniques et d'Entreprises

Société par actions simplifiée au capital de 37.005 euros,
dont le siège social est situé 49-51 Rue Louis Blanc
92400 Courbevoie,
319 242 210 RCS NANTERRE,
propriétaire de 1 part sociale, ci 1 part sociale
représentée par Monsieur Olivier FEIST

INEO ENERGY & SYSTEMS

Société par actions simplifiée au capital de 1.400.000 euros,
dont le siège social est situé 23 Rue Général Valérie André,
78140 Vélizy-Villacoublay

419 173 364 RCS VERSAILLES,

propriétaire de 2 parts sociales, ci 2 parts sociales
représentée par Monsieur Hervé RIDOUX

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social, ci... 8.279 parts sociales

Monsieur Christophe MAUFOUX, agissant en sa qualité de gérant de la Société, prend la présidence de l'Assemblée Générale (le "**Président**").

Le Cabinet ERNST & YOUNG Audit, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué conformément à la loi, est absent et excusé.

Tous les associés étant présents, l'assemblée est en mesure de délibérer valablement. Elle est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Gérant met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, soumis à l'assemblée :

- Le rapport de la gérance ;
- Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- Le texte des projets de résolutions.

Monsieur le Gérant fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et déclare que les documents et renseignements visés par lesdites prescriptions ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Augmentation du capital social de 6.090 euros, par émission de 406 parts nouvelles de 15 euros de nominale chacune, et une prime d'émission de 13.993.910 euros, à libérer en numéraire,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, et après avoir constaté que le capital est entièrement libéré, décide, d'augmenter le capital social d'un montant de SIX MILLE QUATRE-VINGT-DIX EUROS (6.090 €), pour le porter de CENT VINGT-QUATRE MILLE CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (124.185 €) à CENT TRENTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (130.275 €), par l'émission de 406 parts nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros, émises au prix arrondi de 34.482,76 € euros, soit avec une prime d'émission arrondi à 34.467,76 euros par parts, à libérer par versements en numéraire lors de la souscription, en totalité.

Le montant de la prime d'émission, soit la somme de TREIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE NEUF CENT DIX EUROS (13.993.910 €) sera inscrit au compte « Prime d'émission ».

L'assemblée générale constate donc que le montant global de recapitalisation s'élève à la somme de QUATORZE MILLIONS EUROS (14.000.000 €).

L'assemblée générale constate que les 406 parts sociales ont d'ores et déjà été intégralement souscrites et libérées par la société INEO S.A. et constate en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société INEO INFRACOM d'un montant de SIX MILLE QUATRE-VINGT-DIX EUROS (6.090 €).

Le capital social est désormais fixé à la somme de CENT TRENTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (130.275 €), et est divisé en 8.685 parts sociales d'une seule catégorie, de QUINZE EUROS (15 €) de nominal chacune, réparties comme suit :

INEO, ci	7.402 parts sociales
SNVD, ci	1.280 parts sociales
SETE SAS, ci	1 part sociale
INEO ENERGY & SYSTEMS, ci	2 parts sociales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts :

« **Article 6 – APPORTS**

(...)

7°) *Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2025, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 6.090 euros pour le porter de 124.185 euros à 130.275 euros, par émission de 406 parts nouvelles de 15 euros de nominale chacune. Cette opération a en conséquence dégagé une prime d'émission de 13.993.910 euros.*

Soit un montant égal au capital social :130.275 euros

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT TRENTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (130 275 €).

Il est divisé en HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (8 685) parts sociales d'une seule catégorie, de 15,00 euros de nominal chacune, libérées intégralement et réparties entre les associés de la manière suivante :

INEO,

*Société anonyme au capital de 120.598.854,52 euros,
dont le siège social est sis 49-51 Rue Louis Blanc
92400 Courbevoie,
552 108 797 RCS NANTERRE,*

propriétaire de 7.402 parts sociales, ci 7.402 parts sociales

Société Nouvelle des Etablissements Jules Verger & Delporte

*société anonyme au capital de 6.000.000 €,
dont le siège social est situé 49-51 Rue Louis Blanc
92400 Courbevoie,
320 048 945 RCS NANTERRE,*

propriétaire de 1.280 parts sociales, ci 1.280 parts sociales

Société d'Etudes Techniques et d'Entreprises

*Société par actions simplifiée au capital de 37.005 euros,
dont le siège social est situé 49-51 Rue Louis Blanc
92400 Courbevoie,
319 242 210 RCS NANTERRE,*

propriétaire de 1 part sociale, ci 1 part sociale

INEO ENERGY & SYSTEMS

*Société par actions simplifiée au capital de 1.400.000 euros,
dont le siège social est situé 23 Rue Général Valérie André,
78140 Vélizy-Villacoublay
419 173 364 RCS VERSAILLES,*

propriétaire de 2 parts sociales, ci 2 parts sociales

*Total égal au nombre de parts sociales
composant le capital social, ci...*

8.685 parts sociales »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne au Gérant les pouvoirs les plus étendus pour constater l'exécution des décisions prises ci-dessus, effectuer les formalités légales consécutives aux opérations réalisées et à la modification des statuts de la société, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant et les associés.

DocuSigned by:

Christophe MAUFOUX

5877D05AD360430...

Le Gérant

Monsieur Christophe MAUFOUX

DocuSigned by:

Olivier Feist

71C90E60BDC94E7...

La société INEO SA

Représentée par Monsieur Olivier FEIST

DocuSigned by:

Olivier Feist

71C90E60BDC94E7...

La société SNVD

Représentée par Monsieur Olivier FEIST

DocuSigned by:

Olivier Feist

71C90E60BDC94E7...

La société SETE

Représentée par Monsieur Olivier FEIST

DocuSigned by:

Hervé RIDOUX

F4DF599932AC418...

La société INEO ENERGY & SYSTEMS

Représentée par Monsieur Hervé RIDOUX